

PLAN D'AFFECTATION DE LA COMMUNE

Approuvé par la Municipalité Apples, le 18 novembre 2019
Syndicats
M. C. GILLIARDON

Soumis à l'enquête publique du 18 janvier 2020 au 17 février 2020
Au nom de la Municipalité
Syndicats
M. C. GILLIARDON

Adopté par le Conseil communal Apples, le 12 NOV 2021
Président
Y. REYROLLE

Approuvé par le Département cantonal de Vaud, Lausanne, le 12 NOV 2021
La Châtelaine du Département

Entré en vigueur, le 12 NOV 2021

Dossier n° 1412

Version du document 27.10.2020

PLAREL LAUSANNE

LEGENDE

- limite du territoire communal
- périmètre du plan du village
- zone centrale 15 LAT
- zone d'habitation de faible densité 15 LAT
- zone d'habitation de très faible densité 15 LAT
- zone affectée à des besoins publics 15 LAT - n° d'identification
- zone de tourisme et de loisirs 15 LAT
- zone ferroviaire 18 LAT
- zone de desserte 15 LAT
- zone de desserte 18 LAT
- zone de verdure 15 LAT
- zone de protection de la nature et du paysage 17 LAT
- zone agricole 16 LAT
- zone agricole protégée 16 LAT
- zone des eaux 17 LAT
- aire forestière 18 LAT - lisère indicative
- aire forestière 18 LAT - lisère constatée
- secteur dont l'affectation est régie par le plan d'affectation cantonal de protection de la Venoge n° 284
- secteur dont l'affectation en vigueur est maintenue
- espace réservé aux eaux (art. 41a OEAux)
- limite des constructions nouvelle
- limite des constructions en lisère (10 m)
- parcelle concernée par la garantie de la disponibilité des terrains à bâtir
- construction notée 3 au recensement architectural
- construction notée 4 au recensement architectural
- secteur de restrictions "inondation"
- réserve naturelle - n° d'identification
- réserve naturelle - n° d'identification
- 1 "CREUX AU SANGLIER"
- 2 "MARAIS DU STAND"
- zones "S" et périmètres de protection des eaux
- objet porté à l'inventaire cantonal des monuments naturels et des sites - n° d'identification
- objet porté à l'inventaire cantonal des monuments naturels et des sites (cours d'eau) - n° d'identification

